

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 10-2025

du lundi 15 décembre 2025

Procès-verbal de la séance 10-2025 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Monsieur Antoine Viredaz

Lundi 15 décembre 2025 à 19h00, à la Grande Salle.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 52

Excusées : 14

Retard : 1

Absents : 5

Démissions : -

Future admission : -

Total : 72

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, soyez les bienvenus à cette séance du Conseil communal de la Ville de Prilly du 15 décembre 2025. Je salue les représentants des médias, le public présent, ainsi que l'équipe de Sonomix.

Sans plus attendre, je passe la parole à Monsieur Karim Lang, secrétaire suppléant du conseil communal pour l'appel.

Appel.

Monsieur le secrétaire suppléant, merci d'avoir procédé à l'appel. Avec 14 excusés, 5 absents et 1 personne en retard, nous avons 52 Conseillères et Conseillers communaux présents.

Le quorum de l'article 59 de notre règlement étant atteint, j'ouvre la séance du Conseil communal conformément à l'article 62 de ce même règlement.

L'ordre du jour de la séance de ce soir vous est parvenu conformément aux délais prévus par loi sur les communes et par le règlement du conseil communal.

Toutefois, il y a lieu de modifier cet ordre du jour. Le bureau n'a en effet reçu aucune correspondance depuis notre dernière séance et n'a pas de communication à vous faire. En outre, il n'y aura aujourd'hui ni assermentation, ni élection complémentaire. Je vous propose donc de retirer les points 2, 3, 6 et 7. Le point 4 devient le point 2, le point 5 devient le point 3, le point 8 devient le point 4, le point 9 devient le point 5, le point 10 devient le point 6 et le point 11 devient le point 7.

Cette modification appelle-t-elle des remarques ou des questions ?

Ce n'est pas le cas. Je passe au vote sur l'ordre du jour modifié.

Celles et ceux qui approuvent cet ordre du jour modifié sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Communications municipales

Nous avons reçu les communications municipales no 04-2025.

Ces communications suscitent-elles des questions ou des demandes de précisions au sein de l'assemblée ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Collaborations intercommunales

Je vais parcourir la liste des associations et collaborations intercommunales. Je prie leur représentant de se manifester dès lors qu'il ou elle a un message à partager.

AIT (Association intercommunale des taxis)

La parole n'est pas demandée.

AJENOL (Accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois)

Madame la Conseillère Marianne Seppey (LCVL) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Messieurs les Municipaux,

Rapport de la 34^{ème} assemblée de l'AJENOL
mercredi 19 novembre 2025 à Cheseaux

Nous nous sommes retrouvés à 20 h. à la maison de commune de Cheseaux, dans la salle du Foyer pour la 34^{ème} assemblée générale de l'Ajenol.

Après les salutations de bienvenue, l'appel a été fait et c'est avec 10 commissaires présents (3 personnes de Prilly) que la séance débute. L'adoption de l'ordre du jour et du P.V. de la dernière assemblée du 20 mai 2025 sont approuvés à l'unanimité.

Informations du comité :

Mme Dieperink salue la présence de Mme Gagnaux, directrice de la garderie La Galipette et de l'UAPE Les Funambules, de Mme Lerjen, coordonnatrice en milieu familial, ainsi que de Mme Pilet, administratrice de l'Association des structures d'accueil de la Chamberonne, toutes trois représentant la Commune de Cheseaux.

Le passage au nouveau système informatique a mis en évidence la nécessité d'une harmonisation des pratiques. Il a également favorisé une collaboration renforcée entre les structures administratives.

Le comité, en particulier Mme Bessaud, travaille actuellement au renouvellement des conventions d'accueil inter-réseaux. A l'initiative des réseaux voisins, une réflexion est menée afin d'identifier des solutions permettant de simplifier la gestion administrative et financière de ces situations.

Enfin, Mme Dieperink aborde un autre point, en précisant qu'il aurait été souhaitable que M. Sartorelli le communique lui-même, regrettant son absence : la commune de Prilly a informé les autres communes de l'AJENOL de son intention de quitter le réseau au 31 décembre 2026. Cette décision s'inscrit dans le contexte des développements prévu par Prilly, qui ont débutés par la reprise des structures d'accueil préscolaires anciennement gérées par la fondation des Acacias. Ce choix repose à la fois sur l'agrandissement significatif de la commune et sur les différences de réalités entre les communes membres du réseau.

La commune de Prilly se retire du réseau de bonne entente, tout en précisant que l'accueil des enfants actuellement pris en charge entre les différentes communes se poursuivra jusqu'à ce qu'il ne soit plus nécessaire et que cette transition se fera de manière progressive.

Personnellement, ainsi que les 2 autres membres de Prilly sont étonnés d'apprendre cette annonce concernant notre commune.

Du côté des six autres communes, un souhait de réorganisation du réseau a été exprimé. Le projet est jugé viable grâce à l'appui précieux de Mme Bessaud, M. Pélissier et Mme Bandeira.

Présentation du logiciel de gestion SAI

Par Mme Gagnaux, directrice de la garderie La Galipette et de l'UAPE Les Funambules, de Mme Lerjen, coordonnatrice en milieu familial, ainsi que de Mme Pilet, administratrice.

Budget 2026

Nous n'avons pas eu besoin d'accepter le budget 2026 car il avait été voté lors de l'assemblée du 20 mai dernier en même temps que l'approbation des comptes 2025. La séance est levée à 21 h 25 suivie d'un apéritif offert par la Commune de Cheseaux que nous remercions.

Pour les commissaires de Prilly
Marianne Seppey

ASIGOS (Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement secondaire de Prilly)

La parole n'est pas demandée.

ORPC (Organisation régionale de la protection civile)

La parole n'est pas demandée.

POLOUEST (Police de l'ouest lausannois)

Le Conseil intercommunal de la Polouest s'est réuni le 26 novembre 2025 à Chavannes-près-Renens

Il a adopté le préavis intitulé Demande de crédit complémentaire au préavis du crédit d'investissement no 07/2024 "Renouvellement du Data Center POL" et clôture du préavis. Le montant complémentaire octroyé est de CHF 46'737.70.

Le Codir durant cette séance a répondu au Postulat Storari. Concernant le traitement de ce postulat il a envoyé à la presse le communiqué suivant : Déposé le 11 septembre 2025, le Postulat de Mme Chiara Storari demandait l'introduction de modules de sensibilisation aux biais implicites et aux discriminations dans la formation continue de la Police de l'Ouest lausannois (POL).

Le Conseil intercommunal avait renvoyé cet objet à une commission chargée de préavisier soit son renvoi au Comité de Direction, soit son classement. Après analyse, la commission a considéré que les réponses du Comité de Direction et de la POL étaient complètes et que les mesures existantes répondaient aux objectifs du Postulat. Elle a proposé au CI de classer l'objet.

Lors de sa séance du 26 novembre dernier, le Conseil intercommunal a décidé à l'unanimité de ne pas donner suite au Postulat. La commission n'a relevé aucun élément permettant de conclure à l'existence d'un racisme structurel au sein de la POL. Depuis plusieurs années, les thématiques liées aux biais et aux discriminations sont intégrées dans la formation continue du corps, incluant travail sur les perceptions, communication, psychologie professionnelle et mises en situation avec débriefings structurés.

Ces contenus sont complétés par des formations externes annuelles et par les enseignements de la formation initiale des aspirants. Le service de formation ajuste régulièrement ses modules aux évolutions du contexte. De nouveaux contenus portant sur le rôle des cadres, les normes sociales, la prévention du harcèlement et du sexisme, ainsi que la standardisation de certaines interventions, sont programmées.

L'introduction de modules dédiés aux biais implicites et aux discriminations est ainsi déjà effective au sein de la POL. Le Comité de Direction indique que cette dynamique se poursuivra, en tenant compte des besoins liés à l'encadrement et à l'évolution des pratiques professionnelles.

Je vous remercie de votre attention.

SDIS (Service de défense contre l'incendie et de secours)

La parole n'est pas demandée.

Y aurait-il d'autres entités que j'aurais oublié de citer ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Préavis no 21-2025 : Budget 2026

Pour cet objet, je vous propose la manière de procéder suivante.

La parole sera d'abord donnée à la rapportrice de la Commission des finances pour les parties 5. « Délibérations », 6. « Observations » et 8. « Vote final ».

Ensuite, la parole sera donnée aux Conseillers et Conseillères communales pour une discussion générale. Finalement, la parole sera donnée à la Municipalité, aussi dans le cadre de la discussion générale.

Lorsque nous aurons terminé la discussion générale, nous analyserons le budget chapitre par chapitre. Il y a 8 amendements acceptés par la Commission des finances, auxquels s'ajoutent de potentiels amendements de la Municipalité ou d'un membre du Conseil.

Nous allons ainsi prendre le budget chapitre par chapitre, et nous nous arrêterons pour chacun des amendements figurant dans le rapport de la COFIN ainsi qu'à chaque fois que la parole sera demandée pour poser des questions, formuler des remarques ou des amendements nouveaux.

S'il n'y a ni question, ni remarques, ni amendements sur un chapitre, celui-ci sera réputé accepté. En cas de questions ou d'amendements, acceptés ou refusés, nous voterons sur le chapitre en question.

À la fin du budget proprement dit, nous passerons sur la liste des amortissements, le plan des investissements, la planification des emprunts, le budget 2026 de la STEP et du SDIS. Ces parties ne sont pas soumises au vote.

À la fin de l'examen du budget, la parole pourra encore être demandée, puis nous passerons au vote final sur le Budget 2026.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?

Ce n'est pas le cas, la manière de faire est donc adoptée.

J'appelle Madame Aurélie Barbey, rapportrice de la COFIN, pour la lecture des parties 5 « Délibérations », 6 « Observations » et 8 « Vote final » de son rapport.

Madame la rapportrice, vous avez la parole.

Lecture du rapport de la COFIN.

J'ouvre la discussion générale.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs,

J'espère que nous ne finirons pas à 8h10. J'ai quand même pris la parole une fois ce soir.

Je prends la parole maintenant au sujet d'un amendement qui était proposé à la COFIN, qui n'a pas été retenu et qui est transversal. Comme vous le voyez en page 9 du rapport, enfin, du préavis, la Municipalité a décidé de distribuer une prime de 1'200 francs par collaborateur, au prorata temporis du taux d'occupation et de la période durant laquelle les gens ont été au travail dans la commune. L'amendement qui avait été proposé a été refusé par 2 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions, avec la voix prépondérante de la présidence qui a tranché.

Je me pose la question de la régularité de ceci par rapport au RCCOM, règlement sur une comptabilité communale. En effet, les charges et produits d'une année doivent être comptabilisés sur la période qui les concerne. Or, ici, on nous propose de passer au budget 2026 environ 300'000 francs ; 300'000 francs, c'est à la louche, 250 ETP à 1'200 francs, c'est à peu près ça.

On nous propose de passer cette prime offerte au personnel en signe de reconnaissance pour l'engagement et le travail fourni. Cela concerne des employés qui ont travaillé en 2025, avec un calcul au prorata temporis du temps travaillé durant cette année. Et je ne comprends pas pourquoi est-ce qu'on va charger le budget 2026 avec ça.

Je dirais qu'on est en train de fausser la répartition sur les différentes années. Et je ne comprends pas pourquoi est-ce qu'on ne comptabilise pas ça en 2025, dans le résultat 2025 qui nous sera présenté d'ici le mois de juin. Et pourquoi est-ce que cela ne va pas simplement passer dans un transitoire ?

J'aurais souhaité avoir une réponse de notre Municipalité qui nous dise si les employés y ont droit ou pas ; cela n'est pas du tout contesté. Ce que je pose comme question, clairement, c'est pourquoi est-ce qu'on comptabiliserait en 2026 des primes versées pour les mérites de 2025 ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le Centre, les Verts libéraux souhaite exprimer sa satisfaction quant au budget présenté. Celui-ci affiche certes un déficit d'un million. Toutefois, il prévoit une marge d'autofinancement plus importante que par le passé, de l'ordre de 5 millions.

Nous tenons à souligner que ce budget s'inscrit dans une année de transition à plusieurs égards. Sur le plan institutionnel, nous sommes à cheval entre deux législatures. Sur le plan démographique, nous accueillons de nouveaux habitants, ce qui implique des besoins accrus en infrastructures et en services.

Sur le plan technique, nous nous préparons à l'introduction du MCH2 avec ses nouvelles règles et son plan comptable. Et enfin, sur le plan externe, les décisions cantonales ont un impact direct sur l'équilibre budgétaire de notre commune, qui n'est pas à l'équilibre. Dans ce contexte, nous avons quelques questions concernant l'élaboration du budget.

Est-ce que ce budget intègre déjà la dissolution de réserves et, si oui, à hauteur de quel montant ? Et les coupes annoncées par le Canton avant l'été concernant l'accueil de jour ont-elles été intégrées dans ce budget ?

Nous vous remercions de votre attention et pour le travail accompli dans la préparation de ce budget.

Monsieur le Conseiller Vincent Zodogome (PSIG) a la parole

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe socialiste et indépendants de gauche souhaite d'abord relever l'évolution positive du contexte financier dans lequel s'inscrit le budget 2026. Le déficit budgété est en baisse par rapport aux exercices 2024 et 2025, ce dont le PSIG se réjouit. Cette évolution confirme que la situation financière de la commune s'améliore.

Le groupe socialiste et indépendants de gauche tient également à souligner la meilleure fiabilité du budget présenté. Les écarts entre les budgets votés et les comptes effectifs se réduisent nettement. Ces deux dernières années, ces différences avaient été importantes et suscitaient des préoccupations légitimes.

Les efforts entrepris pour améliorer la précision budgétaire portent aujourd'hui leurs fruits et renforcent davantage la crédibilité de l'outil budgétaire. Le budget 2026 affiche par ailleurs une marge d'autofinancement sensiblement supérieure aux prévisions établies dans l'analyse financière de 2024. Cette amélioration permet d'aborder les prochaines années avec davantage de visibilité, tout en restant conscients de l'ampleur des investissements à venir.

L'évolution des recettes fiscales, liée notamment à l'arrivée de nouveaux contribuables, à la livraison des constructions de logements et aux perspectives économiques futures, contribue à cette dynamique positive. Au-delà des chiffres, le groupe relève que le budget permet de maintenir et de renforcer les prestations à la population, en particulier dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, d'accompagner la croissance démographique sans dégrader la qualité des services communaux, de poursuivre les investissements nécessaires dans les infrastructures scolaires, sportives et l'espace public, et de préserver un service public de proximité et de qualité.

Le groupe tient à saluer le travail de la Commission des finances, dont les amendements ont contribué à améliorer ce budget et à répondre à des préoccupations partagées.

Il souhaite également remercier l'ensemble de l'administration communale pour le sérieux et l'engagement dont elle fait preuve dans la préparation et le suivi des budgets, ce qui permet au Conseil communal de disposer d'outils fiables et de prendre des décisions éclairées.

Enfin, le groupe socialiste relève la prudence maintenue sur le plan financier, avec une perte budgétaire limitée, un endettement stabilisé et une évolution maîtrisée des charges. Le PSIG restera attentif au suivi de la situation financière en se basant sur les recommandations formulées dans l'audit réalisé l'an dernier, ainsi que sur les éléments de l'analyse financière de l'UCV, qui constituent des repères essentiels pour une gestion durable et responsable.

Il rappelle également la nécessité de rester prudent face aux incertitudes à venir, notamment les potentielles répercussions des coupes budgétaires annoncées au niveau du Canton de Vaud, dont les effets sur les finances communales pourraient se faire sentir ces prochaines années.

Pour ces raisons, le groupe socialiste soutiendra l'entrée en matière sur le budget 2026, ainsi que les amendements acceptés par la Commission des finances. Je vous remercie de votre attention.

Le Conseil souhaite-t-il prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Je passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Il y a un an, dans cette salle, nous avons vécu un véritable psychodrame avec le refus du budget 2025.

Il y a un an, mon prédécesseur, en tant que Municipal des finances, présentait un tableau soi-disant catastrophique. Ce même message avait d'ailleurs été donné régulièrement et de manière plus ou moins explicite depuis plusieurs années : les finances prillérane sont mauvaises, Prilly n'a pas les moyens, il faut plus de rigueur, voire de l'austérité.

Alors oui, la météo n'a pas toujours été excellente. En 2017, il a même fallu affronter un orage. Mais depuis, la barque communale avance en maintenant le cap.

Cette législature qui s'achève a ainsi vu, entre 2021 et 2024, un bénéfice cumulé de 5'166'000 francs et une marge d'autofinancement cumulée de 36'252'000 francs. Elle a vu l'endettement baisser de 77 millions à 70 millions, alors même que la population augmentait de 5 %, ce qui fait passer la dette par habitant de 6'100 francs à moins de 5'400 francs. Cette diminution de l'endettement ne s'est pas faite au détriment des investissements, puisque près de 31 millions ont été investis pendant cette même période 2021-2024.

2025 n'est bien évidemment pas encore bouclé, mais les chiffres sont actuellement bons, puisque nous avons des rentrées d'argent supérieures aux prévisions. L'arrivée notamment de SALT en août aura déjà un impact sur cet exercice. Il est ainsi raisonnable de penser que les comptes 2025 seront proches de ceux de 2024.

On le voit, Prilly n'est certainement pas le premier de la classe, mais elle est loin d'être l'élève du fond qui rêveasse près du radiateur. Elle est clairement un élève travailleur qui rend des copies de qualité, ce que le canton reconnaît d'ailleurs via ses indicateurs. La Municipalité est donc heureuse de présenter le budget 2026, qui marque un tournant.

C'est le tournant attendu depuis quelques années, avec l'achèvement prévu de la première phase de développement à Malley. Ce quartier attire des entreprises et de nouveaux habitants. Nous voyons le pôle économique se renforcer avec l'arrivée de sociétés importantes.

Il y a aujourd'hui bien sûr SICPA et son campus Unlimitrust, qui accueille de nombreuses start-up prometteuses, la BCV au CAB, le Centre administratif bancaire, SALT, une antenne de SAP, la Banque Migros qui installe également ses bureaux à Malley, la société Nexthink, qui a été revendue 3 milliards de dollars récemment, ainsi qu'une myriade de sociétés plus petites, mais qui font également la richesse du tissu économique de Prilly. Ceci montre que, pour la prochaine législature, il conviendra de mettre en place une structure de promotion économique qui puisse faire le lien entre les entreprises prillérane, l'administration et la population.

Ce budget marque donc un tournant. Le déficit budgétisé est drastiquement revu à la baisse et la marge d'autofinancement atteint un très bon niveau. Et nous pouvons espérer, comme c'est très souvent le cas, que les comptes s'avèrent meilleurs que le budget.

Ainsi, nous aurons les moyens nécessaires pour les nombreux investissements qui restent à faire : les rénovations des écoles, les parcs publics, les réseaux séparatifs et exutoires, les routes, l'accueil des enfants, les transports publics, le plan climat, le plan lumière, la voie verte, etc. La Municipalité reste cependant attentive à la bonne gestion des deniers communaux et, si la situation prillérane est positive, il n'en est pas de même pour le canton, la Confédération et même l'économie mondiale.

Enfin, la Municipalité remercie la COFIN de son travail et de la collaboration constructive qu'elle a pu avoir depuis une année.

Elle ne partage cependant pas tous les amendements proposés et reviendra au cours de la soirée pour défendre ses points spécifiques et répondre aux questions qui ont été posées.

Tout d'abord, Monsieur Deillon, effectivement, la Municipalité a inscrit cette prime dans le budget 2026 afin de vous la présenter. Il s'agit de cette prime de 1'200 francs à chaque employé, au prorata, bien sûr, de son temps de travail et de sa durée de service si la personne a travaillé une année ou moins. Nous avons inscrit cela au budget 2026 pour vous le soumettre.

C'était également plus simple pour nous, car lorsque la décision a été prise de remercier l'ensemble des collaborateurs pour leur important travail, non seulement en 2025 mais aussi pour les années précédentes, nous étions déjà en automne. S'il avait fallu déposer une demande de crédit supplémentaire à ce moment-là, il aurait fallu rédiger un préavis, organiser une commission, etc. Cela demande beaucoup de temps.

Il faut bien vous rendre compte que cela représente chaque fois des heures passées au sein de l'administration communale. Il nous semblait donc nettement plus simple et moins gourmand en temps de l'inscrire au budget.

Cela étant, on peut aussi voir les choses différemment, si vous préférez, Monsieur Deillon : plutôt que de dire que nous remercions le personnel pour son travail en 2025, on peut dire que nous le motivons en 2026 pour tout le travail qui reste encore à accomplir, car il en reste. Je crois que les personnes qui sont venues aux journées portes ouvertes organisées ont pu se rendre compte de la quantité de travail, de la charge de travail ainsi que de la motivation et de l'investissement des employés. Je pense que les personnes présentes partageront ce soir la proposition de la Municipalité de verser cette prime.

Mme Krattinger, en ce qui concerne la question sur la dissolution des réserves, vous avez la réponse en page 7 du préavis, puisqu'effectivement 650'000 francs seront dissous et font partie de ce budget. Il y a également 650'000 francs qui seront dissous dans les comptes 2025. C'est une exigence du MCH2 qui fait que nous ne pourrions pas conserver ces réserves et devons donc les dissoudre avant de passer au MCH2.

Pour la question de l'accueil de jour, je vais peut-être passer la parole à mon collègue, Monsieur Sartorelli, qui vous en dira bien mieux que moi.

Monsieur le Conseiller municipal Luigi Sartorelli (LCVL) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Madame la Conseillère Krattinger, effectivement, le Canton a coupé 10 millions. Dix millions dans l'accueil de jour, c'est interpellant.

C'est surtout une remise en question de l'engagement que le Canton avait pris au travers de la RIE III, où il s'était engagé à soutenir plus fortement l'accueil de jour. Bien sûr, cette coupe a interpellé toute l'EIAP, la FAJE et nous-mêmes ici à Prilly, parce qu'évidemment 10 millions représentent au moins une masse salariale pour nos services, pour nos APEMS, nos CVE, etc.

Mais nous avons reçu une bonne nouvelle, déjà en septembre, et c'est pour cela que le budget n'a pas été impacté. La FAJE dispose de réserves et s'est engagée à couvrir ces 10 millions pour l'année 2026.

Si vous avez écouté les débats du Grand Conseil, vous avez également pu vous rendre compte qu'au travers d'un amendement de Monsieur De Benedictis, les députés ont limité cette coupe à l'année 2026.

Donc, pour l'accueil de jour, nous revenons à la situation initiale, fort heureusement.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

Peut-être que j'apporte encore un élément concernant le budget de l'Etat de Vaud. Nous sommes arrivés péniblement à la fin du premier débat la semaine passée. Je pense qu'on ne peut pas tirer de plans sur la comète.

Je ne sais pas si les amendements qui ont passé la semaine passée passeront cette semaine. Je remercie aussi la Municipalité pour ses excellentes explications concernant la comptabilisation de ces primes. Les comptables apprécieront.

Je ne vais pas relancer un amendement pour cela, mais cela ne me paraît pas très sérieux. Mais ce n'est pas grave. Et puis, je remercie aussi la Municipalité, qui nous a fait un descriptif formidable de la situation économique de Prilly.

Je relève qu'il y a deux séances du Conseil communal, lorsque nous avons demandé une très, très légère diminution de la charge fiscale pour les contribuables, on nous a dit : « Ouuh là là, ouuh là là, on n'est pas sûrs, ouuh là là. » Alors, on aurait quand même pu.

Merci, Monsieur le Conseiller. La discussion reste ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole dans le conseil ?

Ce n'est pas le cas.

Je clos la discussion. Nous passons maintenant le budget en revue, chapitre par chapitre et nous nous arrêterons lorsqu'il y aura une demande de discussion ou d'amendement.

Budget de fonctionnement par nature - condensé, p. 14-16

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Ce n'est pas le cas.

Budget de fonctionnement par direction, détail, chapitre 10, autorités, p. 18-19

Je donne la parole à Monsieur le vice-président Olivier Pilet pour la lecture d'un amendement du Bureau.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Messieurs les Municipaux,

Au moment d'examiner les postes budgétaires relatifs au traitement du secrétaire du Conseil communal, je souhaite attirer votre attention sur un point important. Comme vous le savez, la fonction du secrétaire du Conseil s'est progressivement complexifiée au fil des législatures, en raison notamment de l'évolution du règlement, de l'augmentation des tâches administratives, de la gestion du site Internet, des commissions, du suivi des votations et d'un volume croissant de responsabilités.

Afin d'obtenir une base objective pour l'examen de ce poste, nous avons sollicité les ressources humaines. Leur réponse, datée du 10 décembre 2025, confirme que :

1. la fonction correspond à la classe salariale 63 ;
2. cette classe est figée à 94'829 francs entre l'âge de 60 et 65 ans, ce qui signifie qu'aucune progression salariale n'intervient durant cette période.

Or, le budget actuellement soumis prévoit un montant de 22'240 francs, ce qui est inférieur de 6'208 francs au montant correct.

Afin que le budget reflète une rémunération conforme aux responsabilités effectives du poste, le Bureau du Conseil vous propose l'amendement suivant :

1. d'augmenter le poste budgétaire 1000-3001, traitement du secrétaire du Conseil communal, d'environ 7'000 francs ;
2. d'augmenter le poste budgétaire 1000-3030, cotisations AVS/AC, de 2'000 francs, faute d'avoir pu obtenir à temps un montant précis du service RH. Ce montant correspond à une estimation large formulée par le Bureau ;
3. d'augmenter le poste budgétaire 1000-3040, cotisations CIP, d'environ 6'000 francs. Ce montant correspond à 18,5 % du traitement correct, ce poste budgétaire étant vacant dans la version actuelle du budget ;
4. d'augmenter le poste budgétaire 1000-3050, cotisations assurance-accidents, de 1'000 francs, faute d'avoir pu obtenir à temps un montant précis du service RH. Ce montant correspond à une estimation large formulée par le Bureau.

Cette adaptation permet au Conseil de disposer d'un budget réaliste, cohérent avec la classification salariale communale et avec le cahier des charges tel qu'il est exercé.

En conclusion, je vous invite, en conséquence, à soutenir cet amendement.

Merci Monsieur le Conseiller. La parole est-elle demandée au sujet de cet amendement ?

Ce n'est pas le cas.

Je passe au vote sur l'amendement du Bureau. Celles et ceux qui approuvent cet amendement sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement est accepté à l'unanimité, moins une abstention

Nous passons au vote sur le chapitre 10 amendé.

Celles et ceux qui approuvent ce chapitre sont priés de le faire en levant la main.

Vote : le chapitre 10 est accepté à l'unanimité.

Chapitre 11, ADMINISTRATION, pages 19-22

Je donne la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement no 1 de la COFIN.

Lecture de l'amendement no 1 de la COFIN

La parole est-elle demandée au sujet de cet amendement ?

Monsieur le Conseiller François Dinkel (VER) a la parole

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Je suis un peu néophyte dans le rôle de Conseiller communal, mais j'ai trouvé très intéressante la lecture du budget 2026 et surtout du rapport de la COFIN. L'amendement numéro 1, à mon sens, convient d'être refusé pour les raisons suivantes.

Le responsable de la communication de la commune a pu évaluer les besoins nécessaires à une bonne communication, d'où cette demande qui me semble justifiée. Refuser ce 0,6 EPT serait, permettez-moi la comparaison, comme dire à un oiseau : « Vole, mon petit », tout en lui rognant les ailes et en fermant la cage. Cela empêcherait de poursuivre l'envol et le développement de la communication.

Deuxièmement, pour une ville comme Prilly, qui est en pleine mutation et qui se targue d'être moderne, il me semble indispensable d'avoir les outils et les ressources humaines nécessaires pour communiquer sous toutes les formes à notre disposition, afin que toute la population ait connaissance des projets et des activités réalisés dans notre commune.

Troisièmement, l'arrivée imminente d'un nombre significatif de nouveaux habitants dans différents quartiers de la commune rend d'autant plus indispensable une communication de qualité vis-à-vis de ces nouveaux contribuables, afin qu'ils se sentent bien accueillis et bien informés.

Pour ces différentes raisons, je vous demande de refuser cet amendement et de déployer ainsi le 0,6 EPT demandé dans le budget.

Je vous remercie de votre attention.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons voté il y a quelques mois sur le poste de chargé de communication. J'ai maintenant quelques questions à la Municipalité concernant la mise en œuvre des différentes étapes.

Pouvez-vous nous expliquer si le responsable en charge de la communication vous a déjà présenté une politique de communication ?

Et pouvez-vous nous dire quelques mots sur les différentes étapes prévues pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions en matière de communication ?

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Syndic Alain Gilliéron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord, merci à Monsieur Dinkel pour ses propos, qui corroborent la volonté de la Municipalité d'octroyer des moyens suffisants à cette stratégie de communication. Visiblement, un seul ETP, même si le complément demandé n'est pas extraordinaire, n'est absolument pas suffisant.

Sans entrer trop dans le détail, je vais vous présenter un panorama de ce que la Municipalité souhaite vous dire par rapport à cet amendement. Mme Krattinger, peut-être que je répondrai à votre question dans ce qui suit ; si ce n'est pas le cas, nous compléterons.

Il existe plus de 40 métiers différents dans le secteur de la communication. Je ne vais pas vous les citer, mais il est impossible pour une seule personne de maîtriser en détail et de développer l'ensemble de ces compétences. Pour prendre une comparaison, c'est un peu comme si, lors de la construction d'une maison, vous demandiez à l'architecte de prendre la truelle pour faire le béton à la place du maçon. Chacun doit pouvoir rester dans son rôle.

Le facteur temps est également à prendre en compte. La communication, c'est être proactif, mais aussi réactif. Un 0,6 ETP supplémentaire permettrait une communication beaucoup plus fluide et adaptée à notre réalité, notamment pour pouvoir réagir rapidement. Celui qui planifie et réfléchit a besoin d'un appui opérationnel pour mettre en œuvre les actions. S'il doit tout faire lui-même, cela devient extrêmement compliqué.

Les projets actuels, tels que le nouveau site Internet ou la refonte du journal communal, pourraient requérir davantage de ressources. Nous ne vous les demandons pas, car le chargé de communication peut chapeauter ces projets. En revanche, l'engagement de ce 0,6 ETP permettra de libérer du temps pour la planification stratégique et le développement de certains dossiers.

Aujourd'hui, certains projets doivent être confiés à des agences de communication, faute de ressources internes suffisantes. Or, ces agences ont bien sûr leur utilité, mais elles ne sont pas bon marché. La création d'un poste pour produire le contenu en interne permettrait de réduire certaines dépenses, même si cela implique un salaire.

Le paysage médiatique évolue rapidement, notamment auprès des jeunes générations. Le service Jeunesse, Sport et Cohésion sociale exprime une demande réelle pour développer rapidement la communication sur certaines plateformes. Cela serait possible avec l'appui de ce 0,6 ETP.

Il s'agit donc non seulement d'une charge financière supplémentaire, mais surtout d'un investissement stratégique.

En cas de communication de crise, comme cela est déjà arrivé, il est essentiel d'avoir une personne qui réfléchit et planifie, et une autre qui met en œuvre les actions techniques.

L'image de la ville est extrêmement importante. Prilly porte des valeurs fortes : modernité, égalité, environnement, mobilité. Nous avançons rapidement dans ces domaines et nous parvenons à attirer des sociétés importantes. À taille comparable, de nombreuses villes disposent d'équipes de communication bien plus étoffées que la nôtre. À titre d'exemple : Pully compte environ 2,8 ETP, Vevey 2, Morges 3, Gland 3. Comparaison n'est pas raison, mais ces chiffres montrent que notre demande reste mesurée.

Madame Krattinger, vous me demandez ce que nous comptons faire ces prochaines années. Je ne suis pas certain que, pour chaque poste sollicité, nous devions détailler l'ensemble des tâches du 0,6 ETP. Il s'agit d'un appui technique au chargé de communication, qui planifie et développe la stratégie.

S'il a été engagé, c'est bien parce qu'il a des idées et une vision. Il a une expérience acquise dans d'autres structures, certes privées, et il s'adapte désormais au rythme communal. C'est aussi pour cela que nous avons besoin de ce renfort.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous vous demandons de refuser l'amendement présenté par la commission.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR vous invite à suivre l'amendement proposé par la COFIN pour les raisons suivantes, non pas pour couper les ailes de notre chargé de communication, dont nous reconnaissons pleinement la pertinence de la fonction, mais plutôt pour permettre l'élaboration d'une stratégie de communication claire, à court et à long terme.

Il s'agit également de disposer d'un cahier des charges tout aussi clair, afin de pouvoir confirmer, sur cette base, la nécessité des 60 % supplémentaires.

Merci, Madame la Conseillère. La discussion reste ouverte. Personne ne demande la parole dans la salle.

Je passe donc au vote sur l'amendement n° 1 de la COFIN. Celles et ceux qui approuvent cet amendement sont priés de le faire en l'œuvrant la main.

Vote : l'amendement no 1 de la COFIN est accepté par 23 voix pour, 21 voix contre, 7 abstentions

Je donne maintenant la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement no 2 de la COFIN.

Lecture de l'amendement no 2 de la COFIN.

La parole est-elle demandée au sujet de cet amendement ?

Monsieur le Conseiller François Dinkel (VER) a la parole

Monsieur le Président,

Je reviens avec les mêmes arguments que pour le premier amendement, mais j'ajouterai deux points pour vous proposer de refuser celui-ci.

À mon sens, il faut soutenir tous les différents canaux de communication. D'une part, peut-être avec un Prill'héraut un peu plus fréquent, avec un nombre de numéros légèrement accru, mais aussi avec une maquette revisitée, redynamisée, qui attire davantage l'ensemble des générations.

D'autre part, la refonte du site Internet a été acceptée par le Conseil. C'est également l'occasion d'y ajouter davantage de contenu pertinent, qui parle réellement à toute la population.

Enfin, au vu de la diversité des tranches d'âge au sein de notre commune, je pense qu'il est important de ne pas opposer le papier au numérique, mais plutôt de les associer afin que l'information soit la plus complète et accessible possible pour l'ensemble de nos administrés.

Je vous invite donc à refuser cet amendement et je vous remercie de votre attention.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Encore une fois, le groupe PLR vous invite à accepter l'amendement proposé par la COFIN et soutient ce que mon confrère, ici présent, a dit, et invite, bien évidemment, le chargé de communication à revenir avec un préavis, avec une super stratégie de communication et un cahier des charges adapté.

Monsieur le Syndic Alain Gilliéron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Décidément, Monsieur Dinkel, on fait la paire, mais visiblement, on ne gagne pas beaucoup en ce moment. On va essayer de rectifier cela.

Je n'en reviens pas. Vous venez de refuser au chargé de communication les moyens supplémentaires pour effectuer correctement son travail, digne d'une ville de 13'000 habitants, et maintenant vous nous dites qu'il doit réfléchir à la manière de modifier ce qui doit effectivement l'être, notamment le Prill'Héraut. Certains d'entre nous n'étaient presque pas nés lorsque ce journal a été créé.

C'est vrai qu'il date. Il date, comme celui qui vous parle. Il mérite clairement un coup de jeune. Il faut trouver des solutions pour qu'il soit adapté à la situation actuelle et aux jeunes générations.

Ce qui est un peu dommage, c'est que les jeunes, à force d'être sur les réseaux sociaux, lisent moins les journaux. Peut-être faudrait-il justement réfléchir, comme l'a évoqué Monsieur Dinkel, à d'autres façons de communiquer.

Mais cette réflexion nécessite des moyens. Vous avez déjà refusé le renfort en ETP. Et maintenant, vous souhaitez réduire encore les moyens consacrés à ce canal de communication, alors même qu'une partie importante de la population n'est pas sur les réseaux sociaux et lit le journal communal.

Des enquêtes ont été menées : ce journal est important. Nous devons le conserver et l'améliorer. Il faut le moderniser, peut-être le densifier, revoir son apparence. Bien sûr, nous devons trouver des solutions pour le rendre plus attractif.

Mais si vous réduisez encore les moyens à ce niveau-là, nous reviendrons à une situation comparable à celle qui prévalait avant la création du poste de délégué à la communication.

Merci, Monsieur le Syndic. La discussion reste ouverte. Je clos la discussion et nous passons au vote sur l'amendement numéro 2 de la COFIN.

Celles et ceux qui approuvent cet amendement sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement no 2 de la COFIN est accepté par 25 pour, 21 voix contre, 4 abstentions

Nous passons au vote sur le chapitre 11 amendé.

Celles et ceux qui approuvent ce chapitre sont priés de le faire en levant la main.

Vote : le chapitre 11 amendé est accepté par 30 voix pour, 14 contre, 3 abstentions

Chapitre 13, RESSOURCES HUMAINES, pages 22-23

Je donne la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement no 3 de la COFIN.

Lecture de l'amendement no 3 de la COFIN.

La parole est-elle demandée au sujet de cet amendement ?

Ce n'est pas le cas.

La parole est-elle demandée par la Municipalité ?

Monsieur le Syndic Alain Gilliéron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Concernant les RH, tout ne va pas bien en ce moment. Vous l'aurez compris, je ne plaisante pas : nous sommes dans une situation extrêmement complexe et difficile. Vous allez me dire que ce n'est que passager et que l'on peut parfaitement fonctionner avec l'ETP actuel, mais ce n'est absolument pas le cas.

La COFIN concentre son analyse sur la reprise de la gestion des Acacias, comme s'il n'y avait que cet élément nouveau à mettre en place. Or, la situation est bien plus large. Au niveau communal, et je me suis renseigné, ce n'est pas propre à Prilly, les services RH traversent une période compliquée. Dans de nombreuses communes, les RH sont actuellement sous forte pression pour diverses raisons.

À Prilly, nous n'avons plus de responsable RH, la dernière ayant démissionné. Sur les trois collaborateurs du service, l'un est actuellement en arrêt maladie, sans certitude quant à son retour. Dans ce contexte, nous vous demandons un 0,8 ETP.

Ce 0,8 ETP devait notamment permettre d'absorber la reprise des 44 postes liés aux Acacias. Mais au-delà de cela, nous avons besoin de forces supplémentaires pour faire face à la charge globale du service.

La Municipalité a toutefois pris une décision importante : au vu des difficultés actuelles et des interactions complexes entre RH et finances, nous avons décidé de transférer la gestion des salaires au service des finances. Il ne s'agit en aucun cas de discréditer les RH, mais de constater qu'avec l'ensemble des tâches à assumer, engagements, formations, apprentis, suivi administratif, le service ne peut plus absorber également la gestion des salaires.

Ainsi, la Municipalité accepte l'amendement de la Commission des finances visant à supprimer le 0,4 ETP prévu aux RH, dans la mesure où la gestion des salaires sera transférée aux finances. Nous verrons ensuite comment répartir les tâches au sein du service RH.

En revanche, vous comprendrez que le service des finances, s'il reprend cette mission, comme cela était le cas il y a plusieurs années, aura besoin d'un renfort partiel pour assumer cette charge supplémentaire. Nous vous proposerons donc un ajustement correspondant lors de l'examen du chapitre « Finances ». Monsieur Mattia le défendra avec moi à ce moment-là.

Vous allez bien sûr voter sur l'amendement, et je vous laisse procéder.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Monsieur le Président,

Au vu de la proposition de la Municipalité, je demande une suspension de séance, le temps de pouvoir en discuter entre nous, puisqu'il s'agit d'un amendement qui vient d'être présenté à l'instant.

Merci, Monsieur le Conseiller. Est-ce que vous souhaitez la suspension de séance pour délibérer avec la Commission des finances au sujet de l'amendement numéro 3 ?

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Non, pas la Commission des finances : au niveau des partis, vu que c'est un amendement arrivé sur le tapis actuellement, c'est pour pouvoir échanger. En tout cas, au niveau du PSIG, nous aimerions pouvoir discuter de la situation, notamment de la proposition consistant à scinder le 0,8 ETP en deux fois 0,4 ETP.

Merci, Monsieur le Conseiller. Selon l'article 82 du règlement du Conseil, si un cinquième des membres présents le demandent, la suspension a lieu de plein droit.

Celles et ceux qui souhaitent cette suspension de séance, merci de se manifester en levant la main. Vous êtes 13 à demander la suspension de séance. Elle est donc suspendue pour 5 minutes. Nous reprenons à 20h22.

Nous reprenons la séance. Nous en sommes toujours à l'amendement numéro 3 de la COFIN.

La parole est-elle demandée dans la salle au sujet de cet amendement ?

La Municipalité souhaite-t-elle encore ajouter quelque chose ? C'est à vous de décider, Monsieur le Conseiller municipal.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je pensais intervenir un peu plus tard, lorsque nous arriverions à la section « Finances », mais pour compléter les propos de notre Syndic, il faut bien comprendre que la gestion des salaires a récemment été transférée du service RH, qui, vous le savez, est actuellement en sous-effectif, au service des finances.

La Commission des finances a d'ailleurs pu constater qu'il existait plusieurs difficultés dans la gestion des salaires, notamment au niveau des calculs des charges sociales. Pendant longtemps, cette gestion s'est faite de manière relativement artisanale. Par exemple, l'an dernier, lorsqu'il a fallu modifier le pourcentage d'augmentation salariale entre le premier et le deuxième budget, il a été nécessaire de recalculer les salaires individuellement, de les ressaisir dans le système, ce qui a pris énormément de temps.

Aujourd'hui, nous souhaitons passer à un système beaucoup plus automatisé, en utilisant le module « salaires » d'Abacus, notre logiciel comptable, qui permet de gérer ces éléments de manière structurée. Pour cela, il est préférable que cette tâche soit assumée par le service des finances, qui maîtrise déjà cet outil. Mais cela implique un important travail de paramétrage en amont, ce qui demande du temps.

La gestion des derniers salaires 2025 a déjà été assurée par le service des finances. Cela a représenté plusieurs jours de travail, notamment parce que le salaire de décembre inclut le 13ème salaire. Il a fallu vérifier et recalculer l'ensemble des données pour garantir que les montants versés soient corrects et que les employés reçoivent leur salaire à la date prévue.

Il faut aussi rappeler que la gestion des salaires ne se limite pas à reproduire chaque mois le même montant. De nombreux collaborateurs sont rémunérés à l'heure, avec des variations mensuelles. Il faut donc recalculer régulièrement les montants et s'assurer que les retenues sociales (AVS, etc.) soient exactes afin que les décomptes concordent.

À cela s'ajoute l'arrivée de MCH2, qui impliquera une nouvelle structure budgétaire, plus détaillée et ventilée par sections. Là aussi, un important travail d'adaptation devra être effectué.

C'est la raison pour laquelle le 0,4 ETP supprimé au service RH, selon l'amendement, devrait être reporté au service des finances, qui en a désormais besoin pour assumer cette nouvelle charge.

Je vous propose donc d'accepter l'amendement concernant la section RH et d'accepter également l'amendement complémentaire visant à transférer ce 0,4 ETP au service des finances.

Je vous remercie de votre attention.

Merci, Monsieur le Conseiller municipal. La parole est-elle encore demandée sur l'amendement numéro 3 de la COFIN ?

Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer au vote.

Je vous rappelle qu'on a eu l'argumentaire sur deux amendements. Nous votons donc uniquement l'amendement numéro 3 de la COFIN. Celles et ceux qui approuvent cet amendement sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement no 3 de la COFIN est accepté par 28 voix pour, 4 voix contre et 19 abstentions

Nous passons au vote sur le chapitre 13 amendé.

Celles et ceux qui approuvent ce chapitre sont priés de le faire en levant la main.

Vote : le chapitre 13 amendé est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions

Chapitre 15, AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS, p. 23-24

Je donne la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement no 4 de la COFIN.

La parole est-elle demandée au sujet de cet amendement ?

Ce n'est pas le cas.

La parole est-elle demandée par la Municipalité ?

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Monsieur le Président,

Effectivement, il s'agit d'une erreur. Nous remercions la COFIN de l'avoir soulevée et nous vous proposons d'accepter cet amendement.

Merci, Monsieur le Conseiller municipal. La discussion reste ouverte.

La parole n'étant pas demandée, je clos la discussion.

Je passe au vote sur l'amendement no 4 de la COFIN. Celles et ceux qui approuvent cet amendement sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement no 4 de la COFIN est accepté à l'unanimité, moins une abstention

Nous passons au vote sur le chapitre 15 amendé.

Celles et ceux qui approuvent ce chapitre sont priés de le faire en levant la main.

Vote : le chapitre 15 amendé est adopté à l'unanimité

Chapitre 17, SPORTS, p. 24-27

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 17 est accepté

Chapitre 18, TRANSPORTS PUBLICS, p. 27

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 18 est accepté

Chapitre 19, INFORMATIQUE, p. 27-28

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 19 est accepté

Chapitre 20, COMPTABILITE GENERALE, p. 28-29

La parole est-elle demandée ? Il y a un amendement de la municipalité sur ce chapitre.

Monsieur le conseiller municipal, pouvez-vous lire votre amendement ?

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Monsieur le Président,

Comme indiqué, la Municipalité vous propose un amendement sur le compte 2000-311-000, traitement d'ajouter la somme de 37'802.80 francs, qui est donc le même montant que celui qui a été supprimé avec l'amendement numéro 3.

Merci, Monsieur le Conseiller municipal. La parole est-elle demandée au sujet de cet amendement ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La proposition de la Municipalité consiste à créer une charge pérenne au sein du service des finances. Or, ce service devra effectivement assumer de lourdes responsabilités ces prochains mois, notamment avec le passage au MCH2 et l'introduction du module salaires dans Abacus, comme nous l'avons entendu tout à l'heure.

Pour autant, cela ne justifie pas, à mon sens, la création d'un poste pérenne au sein des finances.

C'est la raison pour laquelle je vous propose un contre-amendement. Il concerne le compte 2000-3012, « Service – personnel occasionnel ».

Il s'agit de porter ce poste, actuellement à 0 franc, à 37'802,80 francs, afin de permettre une augmentation temporaire de 0,4 ETP pour couvrir la reprise des salaires par le service des finances.

Cela signifie que l'activité pourra être répartie entre les différents collaborateurs du service ; il ne s'agira pas nécessairement d'une seule personne affectée exclusivement à cette tâche. L'idée est toutefois de prévoir un contrat à durée déterminée correspondant à 0,4 ETP pour soutenir le service des finances durant cette période de transition.

Je vous remercie de votre attention.

Merci Madame la Conseillère. La parole est-elle demandée dans la salle ?

Ce n'est pas le cas.

La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Monsieur le Président,

L'idée de recourir à du personnel temporaire signifie que l'on estime qu'en l'espace d'une année les problèmes seront résolus. Or, la situation va bien au-delà de cette seule période transitoire.

Je vous rappelle que nous nous sommes fixé plusieurs objectifs au sein du service des finances. Si je vous parle du système de contrôle interne, cela doit vous évoquer quelque chose. Celles et ceux qui siègent depuis longtemps se souviennent qu'à l'époque déjà, Monsieur Saugy nous demandait quand nous mettrions en place un véritable système de contrôle interne.

Sa mise en œuvre est prévue après la finalisation de MCH2, soit à l'horizon 2027. Cela représentera un travail conséquent, puisqu'il faudra définir et formaliser l'ensemble des processus pour aboutir à un système de contrôle interne efficace.

Il y a également le suivi budgétaire pour 2027, ainsi que, nous l'espérons, l'introduction de nouvelles classes salariales avec toutes les annuités à paramétrer dans le module Abacus, afin d'éviter de devoir refaire des calculs manuels parfois sources d'erreurs. L'objectif est précisément d'améliorer la qualité de la gestion des salaires et des charges sociales.

Vous voyez bien ce soir que des erreurs existent encore dans ces domaines. Nous voulons renforcer la fiabilité du système.

Dans ce contexte, je crains qu'un renfort temporaire ne soit pas suffisant. C'est pourquoi je vous propose de maintenir l'amendement de la Municipalité.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président,

On déshabille Paul pour habiller Jacques. Cela, nous l'avons bien compris.

Je vous encourage à privilégier l'amendement de Madame Krattinger plutôt que celui de la Municipalité, dans la mesure où il répond à un besoin présenté comme temporaire. Monsieur le Municipal nous indique que ce besoin pourrait se représenter en 2027 ; dans ce cas, il sera toujours possible de l'inscrire au budget 2027.

Par ailleurs, je relève que la COFIN était initialement d'avis que +0,8 ETP était excessif. Elle admettait 0,4 ETP pour la reprise du personnel de la fondation, qui devait être intégrée, mais considérait que le second 0,4 reposait sur des arguments similaires à ceux déjà invoqués l'année précédente pour une augmentation.

J'ai donc le sentiment que nous sommes en train de contourner la décision initiale : on demandait 0,8 ETP, puis on propose 0,4 + 0,4. Or, la position de la COFIN était claire : 0,4 ETP, point.

Merci, Monsieur le Conseiller. La discussion reste ouverte.

La parole n'est plus demandée. Nous allons donc opposer les 2 amendements. Nous sommes en présence d'un amendement de la Municipalité. L'amendement de la Municipalité, c'est 37'803 sur la ligne 2000.3011.000 et nous l'opposons à l'amendement de Madame Krattinger, qui est 37'803 sur la ligne 2000.3012.000.

Celles et ceux qui préfèrent l'amendement municipal sont priés de le manifester en levant la main.

Celles et ceux qui préfèrent l'amendement de Madame Krattinger sont priés de le manifester en levant la main.

Vote : Par 20 voix en faveur de l'amendement municipal, 27 voix en faveur de l'amendement de Madame Krattinger et 4 abstentions, vous avez préféré l'amendement de Madame la Conseillère Sylvie Krattinger.

Nous passons à présent au vote sur l'amendement de Madame Krattinger. Celles et ceux qui sont pour l'amendement sont priés de le faire en levant la main.

Vote : Par 27 voix pour, 11 contre et 12 abstentions, vous acceptez l'amendement de Madame Krattinger.

Nous passons maintenant au vote sur le chapitre 20 amendé.

Vote : le chapitre 20 amendé est adopté à une large majorité, moins 7 voix contre, 5 abstentions.

Chapitre 21, IMPÔTS, p. 29-30

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 21 est accepté

CHAPITRE 22, SERVICE FINANCIER, p. 30

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 22 est accepté

CHAPITRE 23, AMORTISSEMENTS ET RESERVES NON VENTILES, p. 30-31

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 23 est accepté

CHAPITRE 30, SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE, p. 31

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 30 est accepté

CHAPITRE 31, TERRAINS ET BIENS COMMUNAUX, p. 31-32

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 31 est accepté

CHAPITRE 32, FORETS, p. 32

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 32 est accepté

CHAPITRE 33, VIGNE, p. 33

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 33 est accepté

CHAPITRE 35, BATIMENTS, p. 32-36

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 35 est accepté

CHAPITRE 41, SERVICE DES TRAVAUX, p. 36

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 41 est accepté

CHAPITRE 42, URBANISME ET CONSTRUCTIONS, p. 36-38

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 42 est accepté

CHAPITRE 43, ROUTES, p. 38-40

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 43 est accepté

CHAPITRE 44, PARCS, PROMENADES, CIMETIERES, p. 40-41

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 44 est accepté

CHAPITRE 45, ORDURES MENAGERES ET DECHETS, p. 41-42

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 45 est accepté

CHAPITRE 46, RESEAU D'EGOUTS, EPURATION, p. 42-43

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 46 est accepté

CHAPITRE 50, ADMINISTRATION DES ECOLES, p. 43-44

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 50 est accepté

CHAPITRE 51, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, p. 44

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 51 est accepté

CHAPITRE 52, ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, p. 44-45

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 52 est accepté

CHAPITRE 56, SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE, p. 45

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 56 est accepté

CHAPITRE 58, TEMPLES ET CULTES, p. 45-46

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 58 est accepté

CHAPITRE 61, CORPS DE POLICE, SIGNALISATION, p. 46

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 61 est accepté

CHAPITRE 62, CONTROLE DES HABITANTS, p. 46-47

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 62 est accepté

CHAPITRE 64, SERVICE DES INHUMATIONS, p. 47

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 64 est accepté

CHAPITRE 65, SERVICE DE DEFENSE INCENDIE, p. 47

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 65 est accepté

CHAPITRE 66, PROTECTION CIVILE, p. 47

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 66 est accepté

CHAPITRE 68, AFFAIRES MILITAIRES, p. 48

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 68 est accepté

Chapitre 71, SERVICE SOCIAL, p. 48-60

Je donne la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement no 6 de la COFIN

Lecture de l'amendement no 6 de la COFIN.

Merci, Madame la rapportrice, la parole est-elle demandée au sujet de cet amendement ?

Ce n'est pas le cas, je passe donc au vote sur l'amendement numéro 6 de la COFIN, qui est aussi un amendement de la Municipalité. Celles et ceux qui approuvent cet amendement sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement no 6 de la COFIN est accepté à l'unanimité

Je donne la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement no 7 de la COFIN.

Lecture de l'amendement no 7 de la COFIN.

La parole est-elle demandée au sujet de cet amendement ?

Ce n'est pas le cas.

Vote : l'amendement no 7 de la COFIN est accepté à l'unanimité

Je donne la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement no 8 de la COFIN.

Lecture de l'amendement no 8 de la COFIN.

La parole est-elle demandée au sujet de cet amendement ?

Ce n'est pas le cas.

Vote : l'amendement no 8 de la COFIN est accepté à l'unanimité

Je donne la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement no 9 de la COFIN.

Lecture de l'amendement no 9 de la COFIN.

La parole est-elle demandée au sujet de cet amendement ?

Monsieur le Conseiller municipal Luigi Sartorelli (LCVL) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il est un peu particulier de venir vous présenter la position municipale concernant l'augmentation d'un CDD, mais la Municipalité tient à apporter la précision suivante au sujet de la démarche « Mon quartier, ma voix ». Je ne vais pas en refaire ici tout l'historique.

Cet historique figure sur le site de la Commune. Je rappelle simplement qu'il s'agissait d'établir un diagnostic dans le quartier nord, donc à Mont-Goulin, au moyen d'enquêtes, de sondages, de promenades exploratoires, etc. Cette démarche prévoyait effectivement une extension à d'autres quartiers, soit le quartier centre et le bas du quartier sud.

Le Service de la cohésion sociale ainsi que la Municipalité ont jugé, à la lecture des rapports reçus, qu'il n'était pas nécessaire de refaire des études. Ces études durent longtemps, une année et demie, presque deux ans. Nous n'allons pas engager une année et demie d'études au centre, puis une année et demie au sud.

C'est pourquoi nous avons décidé de passer à une démarche concrète. La Municipalité a ainsi proposé un CDD de six mois afin que le Service de la cohésion sociale, par l'intermédiaire de sa chargée de projets, entre véritablement dans une phase de terrain et se rapproche des citoyens et des habitants, en mettant en place divers ateliers pour leur permettre de s'approprier la démarche et de redynamiser la vie de quartier. Il est clair que les outils proposés et les actions mises en place pourront être appliqués à l'ensemble du territoire communal.

La Municipalité a donc simplement pris la décision d'instaurer ce CDD de six mois. Je souhaitais vous expliquer cette position.

Il vous appartient désormais de juger de la pertinence de l'augmenter de deux périodes supplémentaires de six mois.

Merci, Monsieur le Conseiller municipal. La discussion reste ouverte. Madame la conseillère Ariane Zwahlen, vous avez la parole.

Madame la Conseillère Ariane Zwahlen (PSIG) a la parole

Merci, Monsieur le Président. Merci également, Monsieur le Municipal Luigi Sartorelli, pour vos explications.

J'ai participé à la Commission ad hoc qui a discuté de ce projet.

Le projet est effectivement plus vaste. Vous dites qu'il va se faire, même sans projets pilotes.

Toutefois, ce projet était ambitieux et visait notamment à obtenir davantage de participation afin que les habitants puissent se déterminer sur la vie dans les quartiers et les rendre plus vivants. Pensez-vous réellement que six mois d'engagement d'une chargée de projets, qui avait bien mis en place la démarche, suffiront ?

Par ailleurs, la question de la participation est importante. Il me semble que passablement d'habitants avaient entendu parler du projet « Mon quartier, ma voix ». On a également beaucoup parlé de participation lorsque la Commune a réfléchi à l'avenir de Pré-Bournoud. Cela fait beaucoup de participation pour, peut-être, des projets qui risquent de retomber ensuite et d'être oubliés dans deux ans.

Je doute personnellement qu'une chargée de projets engagée pour six mois puisse faire vivre ce projet tel qu'il avait été prévu.

C'est pourquoi, au nom du PSIG, je recommanderais d'accepter l'amendement de la COFIN.

Merci, Madame la Conseillère. La discussion reste ouverte. Madame la Conseillère Lumia Claramunt, vous avez la parole.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je pense qu'à un moment donné, il faut faire preuve de cohérence. Nous venons de refuser des ETP au motif qu'il n'y avait pas de structure claire ni de stratégie de communication définie. Aujourd'hui, nous sommes face à une Municipalité et à une chargée de projets qui présentent une proposition claire, avec une mise en œuvre sur six mois à titre de projet pilote.

Il s'agit donc d'évaluer et de tester la démarche, et non de l'installer durablement d'emblée, afin de pouvoir, par la suite, faire vivre le projet de la manière la plus efficiente possible.

Je vous invite, dès lors, à refuser l'amendement de la COFIN.

Merci, Madame la Conseillère. La discussion reste ouverte. Je clos la discussion.

Je passe au vote sur l'amendement no 9 de la COFIN. Celles et ceux qui approuvent cet amendement sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement no 9 de la COFIN est accepté par 27 voix pour, 21 voix contre et 3 abstentions

Nous passons au vote sur le chapitre 71 amendé.

Celles et ceux qui approuvent ce chapitre sont priés de le faire en levant la main.

Vote : le chapitre 71 amendé est adopté par 29 voix pour, 21 voix contre, 1 abstention

Chapitre 72, PREVOYANCE SOCIALE, p. 60

La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre est accepté

LISTE DES AMORTISSEMENTS, p. 61-62

L'objet n'est pas soumis au vote.

Y-a-t-il des questions ou des remarques dans la salle ?

Ce n'est pas le cas.

PLAN DES INVESTISSEMENTS, p. 63-66

L'objet n'est pas soumis au vote.

Y-a-t-il des questions ou des remarques dans la salle ?

Ce n'est pas le cas.

BUDGET DE L'EXERCICE 2026 DE LA STEP, p. 67-71

Y-a-t-il des questions ou des remarques dans la salle ?

Ce n'est pas le cas.

BUDGET DU SDIS MALLEY, PRILLY-RENENS, p. 72-83

Y-a-t-il des questions ou des remarques dans la salle ?

Ce n'est pas le cas.

Nous arrivons au terme de la discussion sur le budget 2026 de notre commune.

Avant que nous ne passions au vote final, la parole est-elle encore demandée dans la salle ?

Ce n'est pas le cas.

La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas.

Je clos la discussion.

Madame la rapportrice, je vous prie de lire les conclusions amendées du préavis no 21-2025.

Lecture des conclusions amendées.

Nous passons au vote final. Celles et ceux qui approuvent le préavis 21-2025 tel qu'amendé sont priés de le faire en levant la main :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal no 21-2025, le budget 2026 de la STEP de Vidy et le budget 2026 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 1'622'600.- figurant sous 3526.003-4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy et d'approuver le budget 2026 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 321'500.- sous 3521.001-6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver le budget 2026 dudit organisme ;
3. d'approuver le budget ordinaire de la Commune de Prilly pour l'année 2026 présentant un excédent de charges de CHF 971'320.- après amendements.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 21-2025 sont acceptées à l'unanimité, moins 2 abstentions

Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. **Motions, postulats, interpellations et projets.**

Le bureau du Conseil n'a reçu aucun texte à ce titre.

Un membre du Conseil communal souhaite-t-il exercer son droit d'initiative (art. 65 ss) en déposant une motion, un postulat, un projet ou une interpellation ?

Madame la Conseillère Ariane Zwahlen (PSIG) a la parole

Interpellation : accueil des sans-abris



Parti socialiste
prilly

Prilly, le 15.12.2025

Interpellation : accueil des sans-abris

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
~~Madame et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,~~ *municipaux*

En période de grand froid, certaines communes, en coordination avec le Canton, mettent à disposition des structures pour que les personnes qui vivent dans la rue bénéficient pendant la nuit de places d'accueil où elles peuvent se réchauffer, manger un peu et dormir dans un abri chauffé.

Ce dispositif est financé par le Canton et mis en œuvre notamment par la Protection civile. Il semble que l'abri PC de Saint Etienne ait été identifié comme adéquat pour héberger les personnes sans domicile lorsque les températures descendent beaucoup, comme elle l'ont déjà fait cette année en novembre.

Selon nos informations, les dispositifs d'hébergement de nuit, quelle que soit la température, sont débordées. C'est notamment le cas du Sleep In. De janvier à fin octobre 2025, le Sleep In a refusé chaque nuit en moyenne 18 personnes, faute de place.

Nous souhaitons par conséquent poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Ville de Prilly a-t-elle prévu de mettre à disposition des locaux (St Etienne ou autre) en cas de fortes chutes de température pour héberger les personnes pendant la nuit ?
2. La Ville de Prilly participe-t-elle au plan Grand Froid coordonné par le Canton ?
3. Si les réponses à ces 2 questions sont négatives, comment la Municipalité explique-t-elle sa position ?

Nous remercions par avance la Municipalité de ses réponses.

Pour le PS/IG :

Ariane Zwahlen et consorts

A. Z.
Youssef
Hofes
Ala

Oliver
Sam
Benjamin
Marcel

Merci, Madame la Conseillère. La municipalité souhaite-t-elle répondre à ces questions séance tenante ?

Ce n'est pas le cas.

Un autre membre de ce Conseil souhaite-t-il exercer son droit d'initiative ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour, questions et divers.

6. Questions et divers

Une Conseillère ou un Conseiller souhaite-t-il prendre la parole afin de poser une question ou intervenir à titre divers ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Le groupe Les Verts libéraux va attribuer ses jetons de présence à l'association familiale Prilly-Jouxens-Mézery.

Madame la Conseillère Ariane Zwahlen (PSIG) a la parole

Monsieur le président,

Le Parti socialiste et indépendants de gauche souhaite attribuer ses jetons de présence à l'association Les Lents, qui a géré la demeure jusqu'à il y a encore quelques temps.

Madame la Conseillère Nolwen Favé (VER) a la parole

Merci, Monsieur le Président,

Le groupe des Verts versera ses jetons de présence à l'association Plantons utile, une association suisse qui soutient un projet de ferme agroécologique au Sénégal.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Merci, Monsieur le Président,

Comme chaque année, le PLR reverse ses jetons de présence aux paroisses prillérans.

Merci, Madame la Conseillère. Y-a-t-il une autre prise de parole ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous prie d'envoyer les détails concernant le don des jetons de présence, y compris, naturellement, le numéro de compte sur lequel effectuer le versement, à Monsieur le Secrétaire dans les meilleurs délais.

Avant de procéder au contre-appel, je vous invite à partager l'apéro de Noël organisé par Monsieur Thibault Fischer, responsable du bâtiment, que je remercie chaleureusement pour son travail et pour l'organisation de cet apéritif.

Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Contre-appel

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous sommes arrivés au terme de la séance du Conseil communal de la Ville de Prilly. Je vous propose de renoncer au contre-appel, l'assistance étant identique à celle du début de la séance.

Pour la suite de nos travaux, je vous donne rendez-vous le lundi 2 mars 2026, ici même, à 20h00.

Je vous remercie et je clos cette séance en vous souhaitant une belle fin de soirée ainsi que de belles fêtes.

15 décembre 2025 – Heure : 21h07